

BUREAU MONTAGNE DES ARVES

Chalet Le Frêne – F 73530 ST JEAN D'ARVES

+33 (0)4 79 59 79 40 - +33 (0)6 30 70 03 76

Email : contact@cimmes.fr - www.cimmes.fr

SIRET : 508 594 827 00026 - Déclaré auprès du Préfet de Région : n° 82 73 01239 73

CONDITIONS GÉNÉRALES

1- Modalités d'inscription aux stages de CIMMES.

1.1 Procédure d'inscription.

Pour participer à un stage, retourner le bulletin d'inscription dûment rempli, accompagné de votre règlement ou utiliser le site de paiement en ligne du Bureau Montagne des Arves (<https://bureaumontagne-arves.secureticket.fr/>).

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée à concurrence du nombre de places disponibles.

Un email est adressé aux participants avant le début du programme confirmant lieu, conditions d'accès, matériel à prévoir ... Sur demande, une facture peut être établie.

1.2 Procédure d'annulation.

Toute annulation de la part d'un inscrit, pour être effective, doit être confirmée par email ou par courrier postal. CIMMES se réserve alors le droit de facturer une somme correspondant (sauf cas de force majeure avérée) :

- à 30% TTC des frais d'inscription en cas de désistement entre 21 et 10 jours avant le début du programme,
- à 50% TTC des frais d'inscription en cas de désistement moins de 10 jours ouvrés avant le début du programme.
- La totalité de la somme si le stagiaire ne se présente pas, sans en avoir fait part préalablement à CIMMES.

Les absences en cours de programme ne sont pas remboursées.

Si le nombre des participants inscrits à un stage est jugé insuffisant ou en cas de force majeure, CIMMES se réserve le droit de l'annuler. CIMMES prévient alors chaque inscrit et procède soit au remboursement du montant déjà versé, soit au report de l'inscription à une date ultérieure, au cas où la personne inscrite est disponible.

1.3 Impayés

La seule échéance du terme vaut mise en demeure. À défaut de paiement des échéances fixées par le présent contrat, des intérêts au taux légal courent de plein droit au jour de chaque échéance et ce, sans qu'il soit besoin de mettre le ou les débiteurs en demeure par un acte quelconque. En cas d'impayés, tous les frais sont affectés au compte du stagiaire.

BUREAU MONTAGNE DES ARVES

Chalet Le Frêne – F 73530 ST JEAN D'ARVES

+33 (0)4 79 59 79 40 - +33 (0)6 30 70 03 76

Email : contact@cimmes.fr - www.cimmes.fr

SIRET : 508 594 827 00026 - Déclaré auprès du Préfet de Région : n° 82 73 01239 73

2- Le stagiaire s'engage sur l'honneur à être couvert par une assurance responsabilité civile lors de son inscription et avoir vérifié que celle-ci couvre l'ensemble du stage de formation. Si ce n'est pas le cas, ce dernier s'engage à régulariser sa situation auprès d'une compagnie d'assurance.

3 - Loi informatique et liberté.

Les informations vous concernant pourront être utilisées par CIMMES conformément à la Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06/01/1978. Un droit d'accès et de rectification peut être exercé librement auprès de CIMMES.

PIECES A JOINDRE À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour la bonne gestion de votre dossier, nous vous demandons de vérifier la présence de l'intégralité des pièces suivantes :

- Le bulletin d'inscription complété et signé, si l'inscription se fait par courrier postal.
- Les deux chèques d'inscription (à l'ordre du CIMMES), si l'inscription se fait par courrier postal.
- 2 photos, avec vos nom et prénom au verso.
- L'attestation d'assurance « responsabilité civile » (couvrant les dommages causés par le stagiaire à des tiers au sein de CIMMES) pour la période du stage.

Jean-Marc HERMES

Directeur de CIMMES / BUREAU MONTAGNE DES ARVES

